DÉCISION (PESC) 2022/657 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SECURITE

du 12 avril 2022

portant nomination du commandant de force de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) et abrogeant la décision (PESC) 2021/2209 (EUTM Mali/1/2022)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision 2013/34/PESC du Conseil du 17 janvier 2013 relative à une mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) ([1]), et notamment son article 5,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 5, paragraphe 1, de la décision 2013/34/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant le contrôle politique et la direction stratégique de l'EUTM Mali, y compris des décisions relatives à la nomination des commandants de force ultérieurs de l'EUTM Mali.

(2) Le 7 décembre 2021, le COPS a adopté la décision (PESC) 2021/2209 ([2]) portant nomination du général de brigade Christian RIENER en tant que commandant de force de l'EUTM Mali.

(3) Le 15 octobre 2021, la Tchéquie a proposé la nomination du général de brigade Radek HASALA pour succéder au général de brigade Christian RIENER en tant que commandant de force de l'EUTM Mali.

(4) Le 11 mars 2022, le comité militaire de l'Union européenne est convenu de recommander que le général de brigade Radek HASALA succède au général de brigade Christian RIENER à partir du 21 juin 2022.

(5) Il convient donc de prendre une décision concernant la nomination du général de brigade Radek HASALA en tant que commandant de force de l'EUTM Mali à partir du 21 juin 2022.

(6) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2021/2209.

(7) Conformément à l'article 5 du protocole n° 22 sur la position du Danemark annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union qui ont des implications en matière de défense,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Radek HASALA est nommé commandant de force de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) à partir du 21 juin 2022.

Article 2

La décision (PESC) 2021/2209 est abrogée.

([1]) JO L 14 du 18.1.2013, p. 19.

([2]) Décision (PESC) 2021/2209 du Comité politique et de sécurité du 7 décembre 2021 portant nomination du commandant de force de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) et abrogeant la décision (PESC) 2021/1083 (EUTM Mali/2/2021) (JO L 447 du 14.12.2021, p. 1).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 21 juin 2022.

Fait à Bruxelles, le 12 avril 2022.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
D. PRONK